

# DÉLIBÉRATION



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 22 septembre 2020	Délibération n° 2020/37 p1/1
Objet : Election de la Commission d'Appel d'Offres	
Nomenclature de télétransmission : 5.2.3	

Nombre de membres

En exercice : 34

Présents : 22

Votants : 26

Procurations : 4

*L'an deux mille vingt,*

*Le 22 septembre 2020 à vingt heures trente,*

*Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le 16 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au Théâtre Roger LAFAILLE sis 11 avenue du Maréchal LECLERC – 94430 Chennevières-sur-Marne, en raison de la crise sanitaire et des distanciations nécessaires à la tenue des réunions, sous la présidence de Monsieur Hamza MOKHTARI, Conseiller territorial GPSEA et Président du Syndicat.*

Sont présents :

*Mmes Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, MM. Pierre-Alexandre BAUX, Joël PESSAQUE, Mme Frédérique HACHMI, MM. Hamza MOKHTARI, Muguet NGOMBE, Ambroise TOIN, Stéphane CHAULIEU, Clément TENDIL, Mme Florence TORRECILLA, MM. Kévin TELLIER, Stéphane TOURNANT, Laurent CHARMOIS, Marc COHEN, Pierre FERRERO, Cédric DAMIEN, Mme Dominique DUROSELLE, MM. Jean-Daniel AMSLER, Alain CATINAUD, Stéphane RABANY, Mathieu PIERRON*

Sont représentés :

*Noémie ARNOFFI, pouvoir donné à Mme Florence TORRECILLA  
Lucas TRIPIER, pouvoir donné à M. Laurent CHARMOIS  
Christophe IPPOLITO, pouvoir donné à M. Jean-Daniel AMSLER  
Jacques DRIESCH, pouvoir donné à M. Pierre-Alexandre BAUX*

Sont absents :

*MM Grégoire VERNY, Jean-Raphaël SESSA, Sylvain AUBERT, Philippe FISCHER, Eric FAIVRE, Philippe GOYHENECHÉ, Alain BENESTI, Michel OUDINET*

Le Comité,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les articles L 1414-2 et L 1411-5 du CGCT,

Considérant qu'à la suite du renouvellement des membres du Comité Syndical, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Président, son président, cette commission est composée de 5 membres du comité syndical élus par le comité à la représentation au plus fort reste,

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant qu'il a été procédé à l'appel à candidature,

Considérant qu'il a été désigné trois assesseurs chargés du dépouillement des bulletins de vote suppléés par le secrétaire qui constituent le bureau présidé le Président : MM. Catinaud, Tellier, Tournant.

Considérant qu'il convient de procéder à cette désignation des représentants au scrutin secret,

Considérant que l'ensemble des candidatures des postes de titulaires et de postes de suppléant sont portés sur une liste unique,

Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20200922-DEL-2020-37-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2020  
Date de réception préfecture : 23/09/2020



SYNDICAT MIXTE DU VAL-DE-MARNE ♦ N° de Siret : 259401 099 0017

92, boulevard de la Marne 94214 La Varenne Saint-Hilaire Cedex  
Tél. 01 48 89 31 79 / secretariat@infocom94.com



### Décide à l'unanimité

Article 1 : de procéder au vote au scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement.

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sur papier blanc dans une enveloppe.

Que la présidence de la commission d'appel d'offres revient à Monsieur le Président,

La liste 1, seule candidate :

En tant que membres titulaires :

- M. Mathieu PIERRON,
- M. Stéphane TOURNANT,
- M. Alain CATINAUD,
- Mme Frédérique HACHMI,
- Mme Dominique DUROSELLE,

En tant que membres suppléants :

- M. Stéphane RABANY,
- M. Cédric DAMIEN,
- M. Joel PESSAQUE,
- M. Muguet NGOMBE,
- M. Jean-Daniel AMSLER.

Article 2 : De proclamer élus à l'unanimité :

En tant que membres titulaires :

- M. Mathieu PIERRON,
- M. Stéphane TOURNANT,
- M. Alain CATINAUD,
- Mme Frédérique HACHMI,
- Mme Dominique DUROSELLE,

En tant que membres suppléants :

- M. Stéphane RABANY,
- M. Cédric DAMIEN,
- M. Joel PESSAQUE,
- M. Muguet NGOMBE,
- M. Jean-Daniel AMSLER.

Article 3 : précise que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 22 septembre 2020

Le Président

Hamza MOKHTARI

Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20200922-DEL-2020-37-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2020  
Date de réception préfecture : 23/09/2020

